

## Procès-verbal de la réunion du Bureau du Conseil d'administration du 17 octobre 2024

Le Bureau du Conseil d'administration de Baie de Somme Habitat – Office Public de l'Habitat de la Baie de Somme se réunit le 17 octobre 2024 à 14h, en salle des commissions au siège de l'office, sous la présidence de Pascal DEMARTHE.

<b>Sont présents</b>	
Des élus de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme	<b>Pascal DEMARTHE, Président</b>  Claude BOURET
Une personnalité qualifiée de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme	Daniel CARPENTIER
Un représentant des locataires	Jean-Pierre LE BAILLY (AFOC)
<b>Sont excusé(e)s</b>	
Un élu de la CABS	Stéphane HAUSSOULIER ayant donné procuration à Pascal DEMARTHE
Une personnalité qualifiée de la CABS	Sophie LEMOINE ayant donné procuration à Daniel CARPENTIER
Un représentant des organisations syndicales les plus représentatives de la Somme	Régis FOURNIER (CGT)
<b>Sont présent(e)s à titre consultatif</b>	
	Martine CROISSET, Directrice Entretien et Maintenance Cécile FERJANI, Directrice Développement et Patrimoine Lorraine GILLOT, Assistante de Direction, <b>secrétaire de séance</b> Sébastien LANDO, Directeur Clientèle et Proximité Cathy LEMAIRE, Directrice Finance et Comptabilité Mehdi RIACHI, Directeur Général



**L'ordre du jour est le suivant :**

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2024/21 **2. Approbation du procès-verbal du Bureau du Conseil d'administration du 19 juillet 2024**
- 2024/22 **3. Construction d'environ 20 logements rues Anchy et Sotte à Fontaine-sur-Somme**  
Acquisition du foncier rue Sotte
- 2024/23 **4. Maison de quartier à Menchecourt – Cession partielle de la parcelle AY 501 et de la parcelle AY 502 au profit de la Ville d'Abbeville**  
Fixation du prix et autorisation de signature de l'acte de vente
- 2024/24 **5. Autorisation d'emprunts pour les travaux de renouvellement de composants 2024**
- 6. Vente Hlm – Validation de cessions**
- 2024/25 6.1 Vente du logement situé au 43 rue des Moulins de Menchecourt à Abbeville
- 2024/26 6.2 Vente du logement situé au 91 rue des Argillières à Abbeville
- 2024/27 6.3 Vente du logement situé au 23 rue d'Ile de France à Abbeville



Les convocations ont été envoyées par e-mail aux administrateurs le 7 octobre 2024 ; le rapport le 11 octobre 2024.

Le Président procède à l'appel nominal des participants et fait part de la procuration en sa possession. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14 heures 05.

**Direction Générale/LG**  
**Bureau – Délibération N° 2024/21**

**Approbation du procès-verbal du Bureau du Conseil d'administration du 19 juillet 2024**

# Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'administration

Le Bureau du Conseil d'administration de Baie de Somme Habitat – Office Public de l'Habitat de la Baie de Somme se réunit le **17 octobre 2024** à 14h, en salle des commissions au siège de l'office, sous la présidence de **Pascal DEMARTHE**.

<b>Sont présents</b>	
Des élus de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme	<b>Pascal DEMARTHE, Président</b>  Claude BOURET
Une personnalité qualifiée de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme	Daniel CARPENTIER
Un représentant des locataires	Jean-Pierre LE BAILLY (AFOC)
<b>Sont excusé(s)</b>	
Un élu de la CABS	Stéphane HAUSSOULIER ayant donné procuration à Pascal DEMARTHE
Une personnalité qualifiée de la CABS	Sophie LEMOINE ayant donné procuration à Daniel CARPENTIER
Un représentant des organisations syndicales les plus représentatives de la Somme	Régis FOURNIER (CGT)
<b>Sont présent(e)s à titre consultatif</b>	
	Martine CROISET, Directrice Entretien et Maintenance Cécile FERJANI, Directrice Développement et Patrimoine Lorraine GILLOT, Assistante de Direction, <b>secrétaire de séance</b> Sébastien LANDO, Directeur Clientèle et Proximité Cathy LEMAIRE, Directrice Finance et Comptabilité Mehdi RIACHI, Directeur Général



**OBJET : Approbation du procès-verbal du Bureau du Conseil d'administration du 19 juillet 2024**

Le procès-verbal du Bureau du Conseil d'administration du 19 juillet 2024 a été transmis par voie électronique aux administrateurs le 11 octobre 2024 en même temps que l'envoi électronique du rapport pour la réunion du 17 octobre 2024.

C'est pourquoi,

**LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BAIE DE SOMME HABITAT**

Vu le code de la Construction et de l'Habitation,

**DÉLIBÈRE**

Article 1 : Le Bureau du Conseil d'administration décide d'adopter le procès-verbal de la séance du 19 juillet 2024.

Contre : /

Abstention : /

Pour : 6

POUR EXTRAIT CONFORME,  
ET RENDU EXECUTOIRE

Le Président,  
**Pascal DEMARTE**

**Direction Générale/LG**  
**Bureau – Délibération N° 2024/22**

**Construction d'environ 20 logements rues Anchy et Sotte à Fontaine-sur-Somme –  
Acquisition du foncier**

# Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'administration

Le Bureau du Conseil d'administration de Baie de Somme Habitat – Office Public de l'Habitat de la Baie de Somme se réunit le **17 octobre 2024** à 14h, en salle des commissions au siège de l'office, sous la présidence de **Pascal DEMARTHE**.

### Sont présents

Des élus de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme	<b>Pascal DEMARTHE, Président</b>  Claude BOURET
Une personnalité qualifiée de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme	Daniel CARPENTIER
Un représentant des locataires	Jean-Pierre LE BAILLY (AFOC)

### Sont excusé(e)s

Un élu de la CABS	Stéphane HAUSSOULIER ayant donné procuration à Pascal DEMARTHE
Une personnalité qualifiée de la CABS	Sophie LEMOINE ayant donné procuration à Daniel CARPENTIER
Un représentant des organisations syndicales les plus représentatives de la Somme	Régis FOURNIER (CGT)

### Sont présent(e)s à titre consultatif

Martine CROISSET, Directrice Entretien et Maintenance  
Cécile FERJANI, Directrice Développement et Patrimoine  
Lorraine GILLOT, Assistante de Direction, **secrétaire de séance**  
Sébastien LANDO, Directeur Clientèle et Proximité  
Cathy LEMAIRE, Directrice Finance et Comptabilité  
Mehdi RIACHI, Directeur Général



**OBJET : Construction d'environ 20 logements rues Anchy et Sotte à Fontaine-sur-Somme –Acquisition du foncier**

Par décision en date du 19 décembre 2023, le Bureau du Conseil d'administration a donné son accord pour engager un programme de construction d'environ 20 logements sur deux sites de la commune de Fontaine-sur-Somme.

Ainsi, après une consultation en procédure formalisée, c'est le cabinet EN ACT qui a été désigné comme maître d'œuvre de l'opération, le 11 juillet 2024.

Après présentation de l'esquisse et sous réserves de validation de l'Avant-Projet Sommaire, le projet définitif permettra la réalisation de 21 logements, dont 19 rue Sotte et 2 rue Anchy.

Parallèlement à ces procédures de consultation et de conception, la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme a été sollicitée sur sa capacité à accompagner le projet par une aide à l'acquisition foncière. Le conseil communautaire n'a malheureusement pas délibéré favorablement à cette sollicitation.

Toutefois, le projet reste viable pour Baie de Somme Habitat, et permettra de remplir les objectifs de programmation, dans une commune de notre collectivité de rattachement, attractive pour les familles, située dans la vallée de la Somme, idéalement entre Abbeville et Amiens, et à proximité de Longpré-les-Corps-Saints, dotée d'une gare très bien desservie.

Néanmoins, nous solliciterons à nouveau la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme.

Aussi, il est proposé aux membres du Bureau du Conseil d'administration de poursuivre cette opération en faisant acquisition des parcelles situées rue Sotte, AB 63 pour 4 981 m<sup>2</sup> et AB 139 pour 329 m<sup>2</sup>, proposées au prix de 70 000 € par leur propriétaire (13,18 €/m<sup>2</sup>).

En ce qui concerne le bien situé 2 rue Anchy, s'agissant d'une propriété en arrêté de péril, la procédure prendra un peu plus de temps. Néanmoins, une estimation du bien a été réalisée par un professionnel de l'immobilier qui a émis un avis de valeur entre 10 000 € et 12 000 €.

A défaut de pouvoir faire acquisition via la collectivité ou l'Etablissement Public Foncier, BDSH souhaite avoir la possibilité de se porter acquéreur dans la limite de cette estimation.

**LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BAIE DE SOMME HABITAT**

Vu le code de la Construction et de l'Habitation,

**DÉLIBÈRE**

- Article 1 : Le Bureau du Conseil d'administration autorise l'acquisition des parcelles AB 63 et AB 139 pour un montant de 70 000 €, hors frais notariés.
- Article 2 : Le cas échéant, le Bureau du Conseil d'administration autorise l'acquisition de la parcelle AC 149 pour un montant de 12 000 € maximum, hors frais notariés.
- Article 3 : Le Bureau du Conseil d'administration autorise Monsieur le Directeur Général à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Contre : /

Abstention : /

Pour : 6

POUR EXTRAIT CONFORME,  
ET RENDU EXECUTOIRE  
Le Président,  
**Pascal DEMARTHE**

**Direction Générale/LG**  
**Bureau – Délibération N° 2024/23**

**Maison de quartier à Menchecourt – Cession partielle de la parcelle AY 501 et de la parcelle AY 502 au profit de la ville d'Abbeville – Fixation du prix et autorisation de signature de l'acte de vente**

# Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'administration

Le Bureau du Conseil d'administration de Baie de Somme Habitat – Office Public de l'Habitat de la Baie de Somme se réunit le **17 octobre 2024** à 14h, en salle des commissions au siège de l'office, sous la présidence de **Pascal DEMARTHE**.

### Sont présents

Des élus de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme	<b>Pascal DEMARTHE, Président</b>
	Claude BOURET
Une personnalité qualifiée de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme	Daniel CARPENTIER
Un représentant des locataires	Jean-Pierre LE BAILLY (AFOC)

### Sont excusé(s)

Un élu de la CABS	Stéphane HAUSSOULIER ayant donné procuration à Pascal DEMARTHE
Une personnalité qualifiée de la CABS	Sophie LEMOINE ayant donné procuration à Daniel CARPENTIER
Un représentant des organisations syndicales les plus représentatives de la Somme	Régis FOURNIER (CGT)

### Sont présent(e)s à titre consultatif

Martine CROISSET, Directrice Entretien et Maintenance
Cécile FERJANI, Directrice Développement et Patrimoine
Lorraine GILLOT, Assistante de Direction, <b>secrétaire de séance</b>
Sébastien LANDO, Directeur Clientèle et Proximité
Cathy LEMAIRE, Directrice Finance et Comptabilité
Mehdi RIACHI, Directeur Général

**OBJET : Maison de quartier à Menchecourt – Cession partielle de la parcelle AY 501 et de la parcelle AY 502 au profit de la ville d'Abbeville – Fixation du prix et autorisation de signature de l'acte de vente**

Baie de Somme Habitat est propriétaire de la parcelle AY 501, située dans le quartier des Argillières/Menchecourt, sur laquelle se trouve la maison de quartier, occupée à titre gracieux par le service animation de la Communauté d'Agglomération de l'Abbeillois.



A l'arrière de la maison de quartier, se trouve actuellement un terrain de sport, un peu vétuste, et la ville d'Abbeville souhaite y réaliser une aire de jeux, en lieu et place, pour répondre aux attentes des habitants du quartier, dans le cadre de la politique de la Ville.

Il s'agirait donc de céder une partie de la parcelle 501 (tracé en bleu sur le plan), pour une surface d'environ 1 000 m<sup>2</sup>, en laissant une servitude de passage pour l'accès à l'aire de jeux.

La surface exacte reste à déterminer en fonction du découpage parcellaire à venir, qui sera commandé par la Ville.

Il est proposé de fixer le prix de vente à 25 € le m<sup>2</sup>.

Par ailleurs, il est proposé de profiter de cette cession pour régulariser la cession de la parcelle AY 502, qui se trouve à proximité. Il s'agit d'un talus planté, actuellement entretenu par les services de la Ville, et qui a plutôt une vocation publique, d'agrément. Il est proposé de céder cette parcelle à titre gracieux.



C'est pourquoi,

**LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BAIE DE SOMME HABITAT**

Vu le code de la Construction et de l'Habitation,

**DÉLIBÈRE**

- Article 1 : Le Bureau du Conseil d'administration autorise la cession partielle de la parcelle AY 501, au prix de 25 € le m<sup>2</sup>, net vendeur, et la cession complète de la parcelle AY 502 à titre gracieux.
- Article 2 : Les frais de division parcellaire et de la vente seront à charge de l'acquéreur.
- Article 3 : Le Bureau du Conseil d'administration autorise Monsieur le Directeur Général à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Contre : /

Abstention : /

Pour : 6

POUR EXTRAIT CONFORME,  
ET RENDU EXECUTOIRE

Le Président,  
**Pascal DEMARTHE**

**Direction Générale/LG**  
**Bureau – Délibération N° 2024/24**

**Travaux de renouvellement de composants 2024 – Autorisation d'emprunts**

# Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'administration

Le Bureau du Conseil d'administration de Baie de Somme Habitat – Office Public de l'Habitat de la Baie de Somme se réunit le **17 octobre 2024** à 14h, en salle des commissions au siège de l'office, sous la présidence de **Pascal DEMARTHE**.

<b>Sont présents</b>	
Des élus de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme	<b>Pascal DEMARTHE, Président</b>  Claude BOURET
Une personnalité qualifiée de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme	Daniel CARPENTIER
Un représentant des locataires	Jean-Pierre LE BAILLY (AFOC)
<b>Sont excusé(s)</b>	
Un élu de la CABS	Stéphane HAUSSOULIER ayant donné procuration à Pascal DEMARTHE
Une personnalité qualifiée de la CABS	Sophie LEMOINE ayant donné procuration à Daniel CARPENTIER
Un représentant des organisations syndicales les plus représentatives de la Somme	Régis FOURNIER (CGT)
<b>Sont présent(e)s à titre consultatif</b>	
	Martine CROISET, Directrice Entretien et Maintenance Cécile FERJANI, Directrice Développement et Patrimoine Lorraine GILLOT, Assistante de Direction, <b>secrétaire de séance</b> Sébastien LANDO, Directeur Clientèle et Proximité Cathy LEMAIRE, Directrice Finance et Comptabilité Mehdi RIACHI, Directeur Général





**OBJET : Travaux de renouvellement de composants 2024 – Autorisation d'emprunts**

Lors de la séance du 19 décembre 2023, le Conseil d'administration a accepté, lors du vote du budget 2024, les travaux de renouvellement de composants suivants :

Groupes	adresse	Travaux	compte 2 TRAVAUX TTC
	<b>RENOUVELEMENT DE COMPOSANTS</b>		
	<b>DCP</b>		
0011	Vidéosurveillance	Pommiers Chantal Leblanc	80 000
9100	Vidéosurveillance	agence Aubécines	7 000
	<b>DEM/Agences/DDP</b>		
0043	Chauffage réseau chauffage urbain Platanes	45 logements Platanes	250 000
9097	Remplacement complet ascenseur	FPA	80 000
0015	2/4 Censiers	REFECTION ETANCHEITE TERRASSES	68 400,00
0098	88 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE	REFECTION TOITURE TERRASSE AVEC RENFORT ISOLATION	20 000,00
0021	14-16-18-20 NORMANDIE	REFECTION ETANCHEITE TERRASSES	46 000,00
0026	23 à 35 VINCENT AURIOL	REFECTION ETANCHEITE BALCONS	278 000,00
0027	23 à 35 VINCENT AURIOL	REFECTION ETANCHEITE BALCONS	100 000,00
0027	SEMI-IND. ALSACE 7-9-11-19-21 (6 cages)	REFECTION ETANCHEITE CAGE ESCALIERS	98 000,00
0016	AUBEPINES/PEUPLIERS /PLATANES 214 LGTS	REMPACEMENT DES GARDE CORPS ACIER BALCON	115 000,00
0020 à 0023	PICARDIE/NORMANDIE/COTY/ARTOIS/514 LOGEMENTS	REMPACEMENT PORTES D'ENTREE DES BÂTIMENTS	100 000,00
0006	18 LEON BLUM	REMPACEMENT PORTE D'ENTREE	12 000,00
0020	2 Picardie/8-10-12-14-16-18-20 Normandie/1-3-5-7-9 Normandie	REMPACEMENT SANITAIRES ET CANALISATIONS EC/EFEV/EU	175 000,00
0023	8-10-12-20-22-30-13-17 Picardie	REMPACEMENT SANITAIRES ET CANALISATIONS EC/EFEV/EU	260 000,00
0042	RESIDENCE D'ENONVILLE	CANALISATIONS EUVE/ CAPUCINS BIBLIOTHEQUE	50 000,00
0096/0098/0099	10 lgts PLA1	REMISE AUX NORMES ELECTRIQUES LOGEMENTS	37 000,00
0017	Résidence les Côteaux (42 lgts)	ISOLATION DES PLAFONDS DES CAVES	40 000,00
0026	SEMI-INDIVIDUELS 144 LOGEMENTS	CAISSONS VMC A REMPLACER COMPRIS CHEMINEMENT	40 000,00
0027	SEMI-INDIVIDUELS 144 LOGEMENTS	CAISSONS VMC A REMPLACER COMPRIS CHEMINEMENT	40 000,00
0006/0007	QUARTIER ESPERANCE	RACCORDEMENT E.P AU RESEAU GENERAL	118 000,00
	<b>DDP</b>		
9100	Aménagement salle d'activités	siège	24 000
0031	REMPACEMENT VASISTAS	51 Soleil Levant	12 000
0020	Réfection des terrasses avec renfort isolation 40 lgts	2 AV. du Pdt R. Coty	47 500
0023	Réfection des terrasses avec renfort isolation 40 lgts	4 Av. du Pdt R. Coty, 17 Rue de Picardie	95 600
	<b>Total composants</b>		<b>2 193 500</b>

Les membres du Conseil d'administration avaient donné leur accord pour le financement de ces travaux par emprunt à hauteur de 75 %.

Après consultation de 3 établissements bancaires, il est proposé d'accepter la proposition du Crédit Agricole. Elle est la suivante :

	<b>Crédit Agricole</b>
■ Montant du prêt	1 000 000 €
■ Taux fixe	3,60 % <i>Valeur au 08/10/2024, Nouvelle cotation le 15/10/24</i>
■ Durée	20 ans
■ Périodicité	Trimestriel
■ Déblocage des fonds	16/12/2024
■ Garantie	Aucune



C'est pourquoi,

**LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BAIE DE SOMME HABITAT**

Vu le code de la Construction et de l'Habitation,

**DÉLIBÈRE**

Article unique : Le Bureau Conseil d'administration donne son accord pour signer les contrats de prêt à contracter auprès du Crédit Agricole pour les renouvellements de composants 2024.

Contre : /

Abstention : /

Pour : 6

POUR EXTRAIT CONFORME,  
ET RENDU EXECUTOIRE

Le Directeur Général,  
**Mehdi RIACHI**



**Direction Générale/LG**  
**Bureau – Délibération N° 2024/25**

**Vente Hlm – Validation de cessions – Vente du logement situé 43 rue des Moulins de Menchecourt à Abbeville**

# Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'administration

Le Bureau du Conseil d'administration de Baie de Somme Habitat – Office Public de l'Habitat de la Baie de Somme se réunit le **17 octobre 2024** à 14h, en salle des commissions au siège de l'office, sous la présidence de **Pascal DEMARTHE**.

<b>Sont présents</b>	
Des élus de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme	<b>Pascal DEMARTHE, Président</b>  Claude BOURET
Une personnalité qualifiée de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme	Daniel CARPENTIER
Un représentant des locataires	Jean-Pierre LE BAILLY (AFOC)
<b>Sont excusé(e)s</b>	
Un élu de la CABS	Stéphane HAUSSOULIER ayant donné procuration à Pascal DEMARTHE
Une personnalité qualifiée de la CABS	Sophie LEMOINE ayant donné procuration à Daniel CARPENTIER
Un représentant des organisations syndicales les plus représentatives de la Somme	Régis FOURNIER (CGT)
<b>Sont présent(e)s à titre consultatif</b>	
	Martine CROISET, Directrice Entretien et Maintenance Cécile FERJANI, Directrice Développement et Patrimoine Lorraine GILLOT, Assistante de Direction, <b>secrétaire de séance</b> Sébastien LANDO, Directeur Clientèle et Proximité Cathy LEMAIRE, Directrice Finance et Comptabilité Mehdi RIACHI, Directeur Général



**OBJET : Vente Hlm – Validation de cessions**

Vente du logement situé 43 rue des Moulins de Menchecourt à Abbeville

La maison, située **43 rue des Moulins de Menchecourt à Abbeville**, fait partie de la liste des logements mis en vente conformément à la Convention d'Utilité Sociale signée le 11 février 2022, par Monsieur le Préfet des Hauts-de-France.

Ce logement s'est libéré le 28 mars 2023. Il s'agit d'une maison individuelle de 69 m<sup>2</sup> de surface habitable, disposant de deux chambres, d'une cour à l'avant et d'un jardin à l'arrière. Le DPE indique une consommation énergétique de 237 KWh/m<sup>2</sup>/an, correspondant à une étiquette énergétique D.

**Le prix de vente était fixé à 93 500 € hors frais de notaire.** La commercialisation dudit logement a commencé, pour la seconde fois, le 21 juin 2024.

Une proposition d'achat pour ce bien a été formulée par une personne, non locataire d'un bailleur social du Département et respectant les plafonds de ressources d'accès sociale à la propriété. **Madame propose d'acquérir la maison pour un montant de 95 000 €.**

Aussi, il est demandé au Bureau du Conseil d'administration d'autoriser le Directeur Général à réaliser la vente de ce logement pour un montant net vendeur de 95 000 €.

C'est pourquoi,

**LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BAIE DE SOMME HABITAT**

Vu le code de la Construction et de l'Habitation,

**DÉLIBÈRE**

**Article 1 :** Le Bureau du Conseil d'administration décide d'autoriser la vente du logement 43 rue des Moulins de Menchecourt à Abbeville pour un montant de 95 000 €, les frais d'acquisition restant à la charge de l'acquéreur.

**Article 2 :** Le Directeur Général est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Contre : /

Abstention : /

Pour : 6

POUR EXTRAIT CONFORME,  
ET RENDU EXECUTOIRE

Le Président,  
**Pascal DEMARTHE**

**Direction Générale/LG**  
**Bureau – Délibération N° 2024/26**

**Vente Hlm – Validation de cessions – Vente du logement situé 91 rue des Argillières à Abbeville**

# Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'administration

Le Bureau du Conseil d'administration de Baie de Somme Habitat – Office Public de l'Habitat de la Baie de Somme se réunit le **17 octobre 2024** à 14h, en salle des commissions au siège de l'office, sous la présidence de **Pascal DEMARTHE**.

<b>Sont présents</b>	
Des élus de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme	<b>Pascal DEMARTHE, Président</b>  Claude BOURET
Une personnalité qualifiée de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme	Daniel CARPENTIER
Un représentant des locataires	Jean-Pierre LE BAILLY (AFOC)
<b>Sont excusé(e)s</b>	
Un élu de la CABS	Stéphane HAUSSOULIER ayant donné procuration à Pascal DEMARTHE
Une personnalité qualifiée de la CABS	Sophie LEMOINE ayant donné procuration à Daniel CARPENTIER
Un représentant des organisations syndicales les plus représentatives de la Somme	Régis FOURNIER (CGT)
<b>Sont présent(e)s à titre consultatif</b>	
	Martine CROISET, Directrice Entretien et Maintenance Cécile FERJANI, Directrice Développement et Patrimoine Lorraine GILLOT, Assistante de Direction, <b>secrétaire de séance</b> Sébastien LANDO, Directeur Clientèle et Proximité Cathy LEMAIRE, Directrice Finance et Comptabilité Mehdi RIACHI, Directeur Général



**OBJET : Vente Hlm – Validation de cessions**

Vente du logement située 91 rue des Argillières à Abbeville

La maison, située **91 rue des Argillières à Abbeville**, fait partie de la liste des logements mis en vente conformément à la Convention d'Utilité Sociale signée le 11 février 2022, par Monsieur le Préfet des Hauts-de-France.

Ce logement s'est libéré le 5 février 2024. Il s'agit d'une maison individuelle de 71 m<sup>2</sup> de surface habitable, disposant de trois chambres, et d'un jardin à l'arrière avec une dépendance. Le DPE indique une consommation énergétique de 173 KWh/m<sup>2</sup>/an, correspondant à une étiquette énergétique D.

**Le prix de vente était fixé à 95 000 € hors frais de notaire.** La commercialisation dudit logement a commencé le 21 juin 2024.

Une proposition d'achat pour ce bien a été formulée par un couple, non locataire d'un bailleur social du Département et respectant les plafonds de ressources d'accès sociale à la propriété. **Ce couple propose d'acquérir la maison pour un montant de 97 000 €.**

Aussi, il est demandé au Bureau du Conseil d'administration d'autoriser le Directeur Général à réaliser la vente de ce logement pour un montant net vendeur de 97 000 €.

C'est pourquoi,

**LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BAIE DE SOMME HABITAT**

Vu le code de la Construction et de l'Habitation,

**DÉLIBÈRE**

**Article 1 :** Le Bureau du Conseil d'administration décide d'autoriser la vente du logement 91 rue des Argillières à Abbeville pour un montant de 97 000 €, les frais d'acquisition restant à la charge de l'acquéreur.

**Article 2 :** Le Directeur Général est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Contre : /

Abstention : /

Pour : 6

POUR EXTRAIT CONFORME,  
ET RENDU EXECUTOIRE

Le Président,  
**Pascal DEMARTHE**

**Direction Générale/LG**  
**Bureau – Délibération N° 2024/27**

**Vente Hlm – Validation de cessions – Vente du logement situé 23 rue d'Ile de France à Abbeville**

# Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'administration

Le Bureau du Conseil d'administration de Baie de Somme Habitat – Office Public de l'Habitat de la Baie de Somme se réunit le **17 octobre 2024** à 14h, en salle des commissions au siège de l'office, sous la présidence de **Pascal DEMARTHE**.

### Sont présents

Des élus de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme	<b>Pascal DEMARTHE, Président</b> Claude BOURET
Une personnalité qualifiée de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme	Daniel CARPENTIER
Un représentant des locataires	Jean-Pierre LE BAILLY (AFOC)

### Sont excusé(e)s

Un élu de la CABS	Stéphane HAUSSOULIER ayant donné procuration à Pascal DEMARTHE
Une personnalité qualifiée de la CABS	Sophie LEMOINE ayant donné procuration à Daniel CARPENTIER
Un représentant des organisations syndicales les plus représentatives de la Somme	Régis FOURNIER (CGT)

### Sont présent(e)s à titre consultatif

Martine CROISET, Directrice Entretien et Maintenance  
Cécile FERJANI, Directrice Développement et Patrimoine  
Lorraine GILLOT, Assistante de Direction, **secrétaire de séance**  
Sébastien LANDO, Directeur Clientèle et Proximité  
Cathy LEMAIRE, Directrice Finance et Comptabilité  
Mehdi RIACHI, Directeur Général



**OBJET : Vente Hlm – Validation de cessions**

Vente du logement situé 23 rue d'Ile de France à Abbeville

La maison, située **23 rue d'Ile de France à Abbeville**, fait partie de la liste des logements mis en vente conformément à la Convention d'Utilité Sociale signée le 11 février 2022, par Monsieur le Préfet des Hauts-de-France.

Ce logement s'est libéré le 26 avril 2024. Il s'agit d'une maison individuelle de 90,5 m<sup>2</sup> de surface habitable, disposant de trois chambres, d'un garage et d'un jardin à l'arrière. Le DPE indique une consommation énergétique de 196 KWh/m<sup>2</sup>/an, correspondant à une étiquette énergétique D.

**Le prix de vente était fixé à 126 000 € hors frais de notaire.** La commercialisation dudit logement a commencé le 21 juin 2024.

Une proposition d'achat pour ce bien a été formulée par un couple locataire d'un bailleur social du Département et respectant les plafonds de ressources d'accession sociale à la propriété. **Ce couple propose d'acquérir la maison pour un montant de 126 000 €.**

Aussi, il est demandé au Bureau du Conseil d'administration d'autoriser le Directeur Général à réaliser la vente de ce logement pour un montant net vendeur de 126 000 €.

C'est pourquoi,

**LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BAIE DE SOMME HABITAT**

Vu le code de la Construction et de l'Habitation,

**DÉLIBÈRE**

**Article 1 :** Le Bureau du Conseil d'administration décide d'autoriser la vente du logement 23 rue d'Ile de France à Abbeville pour un montant de 126 000 €, les frais d'acquisition restant à la charge de l'acquéreur.

**Article 2 :** Le Directeur Général est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Contre : /

Abstention : /

Pour : 6

POUR EXTRAIT CONFORME,  
ET RENDU EXECUTOIRE

Le Président,  
**Pascal DEMARTHE**